

Communiqué



Ville de Fort-de-France

ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

Pour la promotion 2018, de la médaille de la famille, le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fort-de-France, invite les familles, élevant ou ayant élevé dignement, au moins quatre enfants, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, à se rapprocher du Centre communal d'Action Sociale, situé au 44 rue Garnier PAGES, pour la constitution du dossier de la médaille de la famille, en vue de son attribution.

Les personnes intéressées doivent fournir **avant le 31 mars 2018** :

- une photocopie du livret de famille ;
- une photocopie de la pièce d'identité ;
- une photocopie du certificat des enfants scolarisés ;
- une lettre de motivation.

Horaires d'ouvertures du CCAS :

lundi, jeudi : 7H00 à 13H00 – 14H30 à 17H00

mardi, mercredi, vendredi : 7H00 à 13H00

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au :

**Centre Communal d'Action Sociale de Fort-de-France
44, rue Garnier PAGES
97200 Fort-de-France
TEL : 0596 72 81 13**